



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/MP.WAT/19  
23 décembre 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION  
SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION  
DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES  
ET DES LACS INTERNATIONAUX

**RAPPORT DE LA QUATRIÈME RÉUNION DES PARTIES TENUE  
DU 20 AU 22 NOVEMBRE 2006 À BONN (ALLEMAGNE)**

**Première partie: Délibérations**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION .....	1 – 8	4
I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE .....	9 – 11	5
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	12	5
III. MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA QUATRIÈME RÉUNION DES PARTIES .....	13 – 18	6
IV. ADOPTION DE LA VERSION RÉVISÉE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR .....	19 – 20	6
V. AMENDEMENTS AUX ARTICLES 25 ET 26 VISANT À OUVRIR LA CONVENTION AUX PAYS SITUÉS EN DEHORS DE LA RÉGION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE .....	21 – 22	7

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VI. GESTION INTÉGRÉE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET DES ÉCOSYSTÈMES CONNEXES.....	23 – 54	7
A. Prévention, maîtrise et atténuation des inondations.....	24 – 28	7
B. Paiement des services rendus par les écosystèmes .....	29 – 31	8
C. Synergies entre la Convention sur l'eau et la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne .....	32 – 35	10
D. Initiative de l'Union européenne pour l'eau .....	36 – 38	11
E. Eau et accidents industriels.....	39 – 48	12
F. Assistance technique et projets d'application.....	49 – 51	14
G. Projet destiné à améliorer les capacités de coopération dans le domaine de l'eau.....	52 – 53	14
H. Conférence internationale sur la gestion durable des eaux transfrontières en Europe .....	54	15
VII. SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DES EAUX TRANSFRONTIÈRES.....	55 – 75	15
A. Stratégies de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières .....	56 – 58	15
B. Directives techniques pour la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières .....	59 – 60	16
C. Centre international d'évaluation de l'eau.....	61 – 63	16
D. Programme pilote sur la surveillance et l'évaluation.....	64 – 66	17
E. Évaluation de l'état des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines transfrontières dans la région de la Commission économiques des Nations Unies pour l'Europe.....	67 – 71	17
F. Base de données sur les eaux transfrontières dans la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe .....	72 – 75	19
VIII. EAU ET SANTÉ HUMAINE .....	76 – 78	20
IX. CONSEIL JURIDIQUE .....	79 – 81	20

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
X. PARTENARIATS ET COOPÉRATION.....	82 – 89	21
A. ONU-Eau et Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau .....	82 – 85	21
B. Initiative Environnement et sécurité.....	86	21
C. Coopération avec les organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, d'autres institutions des Nations Unies et d'autres partenaires .....	87 – 89	21
XI. PLAN DE TRAVAIL POUR 2007-2009 ET RESSOURCES NÉCESSAIRES À SA MISE EN ŒUVRE .....	90 – 91	22
XII. DÉCLARATION DE BONN.....	92 – 93	22
XIII. ÉLECTION DU BUREAU DE LA CINQUIÈME RÉUNION DES PARTIES .....	94 – 97	23
XIV. DATE ET LIEU DE LA CINQUIÈME RÉUNION DES PARTIES .....	98	23
XV. LIGNES DIRECTRICES D'ALMATY SUR LES MOYENS DE PROMOUVOIR L'APPLICATION DES PRINCIPES DE LA CONVENTION D'AARHUS DANS LES INSTANCES INTERNATIONALES.....	99 – 100	24
XVI. ADOPTION DU RAPPORT .....	101	24
XVII. CLÔTURE DE LA RÉUNION.....	102	24

**Deuxième partie: Déclaration de Bonn, règlement intérieur des réunions  
de la Conférence des Parties et Dispositions types pour  
la gestion transfrontière des crues**

*Pour des raisons pratiques, la deuxième partie du présent rapport est publiée dans un additif distinct (ECE/MP.WAT/19/Add.1).*

**Troisième partie: Programme de travail pour 2007-2009**

*Pour des raisons pratiques, la troisième partie du présent rapport est publiée dans un additif distinct (ECE/MP.WAT/19/Add.2).*

## INTRODUCTION

1. La quatrième réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) s'est tenue à Bonn du 20 au 22 novembre 2006, à l'invitation du Gouvernement allemand.
2. Ont participé à la quatrième réunion des délégations des Parties à la Convention ci-après: Albanie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suède, Suisse et Ukraine. La Commission de la Communauté européenne était également représentée.
3. Des délégations des États membres de la CEE ci-après qui n'avaient pas encore ratifié la Convention étaient en outre présentes: Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kirghizistan et Turquie.
4. Ont également assisté à la réunion des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS-Europe), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (CMPFE), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du secrétariat de la Convention de Ramsar<sup>1</sup>.
5. Y ont aussi assisté des représentants de la Commission internationale du bassin de la Save, de la Commission internationale de la Meuse et de la Commission internationale pour la protection du Rhin, ainsi que du Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau, du Centre international sur la législation, les politiques et les sciences relatives à l'eau de l'UNESCO et d'un centre collaborateur de l'OMS, l'Institut d'hygiène et de santé publique.
6. Les centres régionaux pour l'environnement ci-après étaient représentés: le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC), le Centre régional pour l'environnement de Moldova et le Centre régional pour l'environnement du Caucase.
7. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) ci-après étaient aussi présents: le Conservation Council of Western Australia, ECORES, l'International Environmental Association of River Keepers (ECO-TIRAS), le Global Nature Fund (International Foundation for Environment and Nature), le Partenariat mondial pour l'eau, le Conseil international du droit de l'environnement, le Réseau international des organismes de bassin (RIOB), le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, Women in Europe for a Common Future

---

<sup>1</sup> Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau.

(WECF), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

8. Pour célébrer le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, une séance de démonstration a été organisée au cours de la réunion. Les Parties à la Convention, les non-Parties, des organisations internationales, des ONG et d'autres partenaires ont, à cette occasion, échangé des données d'expérience, fait part d'exemples de réussite et d'enseignements dégagés et présenté différents aspects de la mise en œuvre de la Convention (par exemple, les aspects juridiques, la gestion intégrée de l'eau et des écosystèmes connexes, la surveillance et l'évaluation, la participation du public, la gestion transfrontière des crues, l'eau et les accidents industriels).

## I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

9. Une allocution de bienvenue a été prononcée par M<sup>me</sup> Astrid Klug, Secrétaire d'État parlementaire, au nom du Ministre fédéral allemand de l'environnement, M. Sigmar Gabriel. M<sup>me</sup> Klug a mis l'accent sur l'importante impulsion que la Convention avait imprimée, dans les dix ans qui avaient suivi son entrée en vigueur, à l'élaboration d'un cadre juridique et au développement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans la région de la CEE.

10. M. Marek Belka, Secrétaire exécutif de la CEE, s'est adressé aux représentants. Dans son allocution, il a évoqué les grandes réalisations de la Convention, les principales questions dont était saisie la réunion et les défis à venir.

11. Au cours de la cérémonie d'ouverture, les délégations des pays ci-après ont fait des déclarations: Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Hongrie, Pays-Bas, République de Moldova, Suisse et Ukraine. Le Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, le Centre régional pour l'environnement du Caucase, au nom de tous les centres régionaux pour l'environnement d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, la Commission internationale du bassin de la Save, l'OSCE et le Réseau international des organismes de bassin (RIOB) ont également fait des déclarations. Ces allocutions d'ouverture sont consultables sur le site Web de la Convention<sup>2</sup>.

## II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12. La Réunion des Parties a adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.WAT/18, mais a décidé de procéder à l'élection de son bureau avant d'examiner son futur plan de travail et la déclaration.

---

<sup>2</sup> [www.unece.org/env/water/mop4/highlights.htm](http://www.unece.org/env/water/mop4/highlights.htm).

### **III. MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA QUATRIÈME RÉUNION DES PARTIES**

13. Conformément au règlement intérieur de la Convention, la Réunion était présidée par M. Manuel Varela (Espagne), Président du Bureau de la Réunion des Parties, et par M<sup>me</sup> Heide Jekel (Allemagne), au nom du pays hôte.

14. La Réunion des Parties a pris note du rapport du Bureau dans lequel il était indiqué que les pouvoirs présentés par les Parties étaient conformes.

15. Le secrétariat a communiqué aux participants l'état des ratifications de la Convention, du Protocole sur l'eau et la santé et du Protocole sur la responsabilité civile<sup>3</sup>. Au moment de la Réunion, 34 États membres de la CEE ainsi que la Communauté européenne étaient Parties à la Convention. Le Protocole sur l'eau et la santé, qui était entré en vigueur le 4 août 2005, avait été signé par 36 pays et 20 Parties l'avaient ratifié, accepté ou approuvé ou y avaient adhéré. Le Protocole sur la responsabilité civile avait été signé par 24 pays et ratifié par un seul d'entre eux.

16. Le Président a invité les représentants des États qui n'étaient pas encore Parties à la Convention et/ou aux Protocoles à indiquer brièvement à la Réunion des Parties s'ils comptaient les ratifier, les accepter ou les approuver ou y adhérer. Trois pays, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Géorgie ont fait part de leur intention de ratifier la Convention, au plus tard d'ici à la réunion suivante des Parties.

17. Le secrétariat a fait observer que la Serbie avait également annoncé son intention de ratifier la Convention.

18. La Réunion des Parties a constitué trois groupes spéciaux: le premier sur le projet de plan de travail, présidé par M<sup>me</sup> Sybille Vermont (Suisse); le deuxième sur le projet de déclaration, présidé par M<sup>me</sup> Jekel; et le troisième sur le projet de dispositions types pour la gestion transfrontière des crues, présidé par M. Thomas Stratenwerth (Allemagne).

### **IV. ADOPTION DE LA VERSION RÉVISÉE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

19. La Réunion des Parties a adopté la version révisée du règlement intérieur établie par le Bureau et publiée sous la cote ECE/MP.WAT/2006/1, avec les deux modifications suivantes:

a) La troisième phrase du paragraphe 3 de l'article 17 serait libellée comme suit: «Pour l'élection des membres du Bureau, il doit être dûment tenu compte de la nécessité d'assurer une représentation équilibrée des différentes sous-régions géographiques de la CEE»;

b) Le paragraphe 3 de l'article 21 serait libellé comme suit: «Pour favoriser une coopération harmonieuse, la Réunion des Parties à la Convention prend, avec la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé, des dispositions concernant le mandat des groupes de travail et autres organes créés en vertu de la Convention et du Protocole.».

---

<sup>3</sup> Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières.

20. Comme l'a demandé la Réunion des Parties, l'ensemble du règlement intérieur est publié sous la cote ECE/MP.WAT/19/Add.1.

## **V. AMENDEMENTS AUX ARTICLES 25 ET 26 VISANT À OUVRIR LA CONVENTION AUX PAYS SITUÉS EN DEHORS DE LA RÉGION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE**

21. Au moment de la Réunion, les amendements apportés aux articles 25 et 26 en vue d'ouvrir la Convention aux pays non membres de la CEE avaient été ratifiés ou acceptés par six Parties. Le Président a invité les Parties à la Convention qui n'avaient pas encore ratifié ces amendements à rendre compte des progrès accomplis en la matière. La Belgique, l'Estonie, la Finlande, la République tchèque et la Suisse ont annoncé leur intention de les ratifier avant 2008.

22. La Réunion des Parties a souligné l'importance de l'entrée en vigueur des amendements et vivement engagé les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à les ratifier. Elle a également demandé aux États situés en dehors de la région de la CEE – en particulier, mais pas uniquement, ceux qui partageaient des cours d'eau avec des pays de la CEE – de coopérer dans le cadre de la Convention. Pour favoriser la réalisation de cet objectif, elle a décidé d'inscrire dans son programme de travail des activités spécifiques déterminées par la demande, ciblant d'autres régions (voir la troisième partie du présent rapport: ECE/MP.WAT/19/Add.2).

## **VI. GESTION INTÉGRÉE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET DES ÉCOSYSTÈMES CONNEXES**

23. M<sup>me</sup> Vermont, Présidente du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, a donné un bref aperçu des activités réalisées par le Groupe de travail au cours des trois dernières années, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du plan de travail (ECE/MP.WAT/2006/2). Après cet aperçu, chaque élément de programme exécuté conformément au programme de travail pour 2004-2006 (ECE/MP.WAT/15/Add.2) a été présenté à la Réunion des Parties, ainsi que des propositions concernant la voie à suivre pour la période 2007-2009 (voir les sections A à H ci-dessous).

### **A. Prévention, maîtrise et atténuation des inondations**

24. M. Stratenwerth, Président de l'Équipe spéciale sur la prévention, la maîtrise et l'atténuation des inondations (Équipe spéciale sur les inondations), a présenté les activités menées par l'Équipe, en particulier le Séminaire sur la prévention, la maîtrise et l'atténuation des inondations (Berlin, 21 et 22 juin 2004) ainsi que le projet de dispositions types pour la gestion transfrontière des crues (ECE/MP.WAT/2006/4), élaboré en coopération avec le Conseil juridique.

25. La Réunion des Parties a fait siennes les conclusions du Séminaire sur la prévention, la maîtrise et l'atténuation des inondations (voir MP.WAT/SEM.3/2004/3).

26. Un groupe spécial a révisé le projet de dispositions types pour la gestion transfrontière des crues.

27. La Réunion des Parties:

- a) A adopté les dispositions types pour la gestion transfrontière des crues et les commentaires s'y rapportant, tels que révisés pendant la réunion (voir la deuxième partie du présent rapport: ECE/MP.WAT/19/Add.1);
- b) A invité les Parties et les non-Parties à la Convention à appliquer ces dispositions types lors de la signature ou de la révision d'instruments normatifs bilatéraux ou multilatéraux sur les questions relatives aux eaux transfrontières ou aux inondations;
- c) A félicité l'Équipe spéciale et le Conseil juridique pour l'excellent travail qu'ils avaient accompli;
- d) A remercié les Gouvernements allemand et grec du rôle de premier plan qu'ils avaient joué dans l'élaboration des dispositions types et des commentaires s'y rapportant ainsi que de leur appui financier dans ce domaine;
- e) A demandé au secrétariat de publier les dispositions types et de les diffuser aussi largement que possible.

28. S'agissant de l'action à mener, les Parties ont décidé d'axer leurs travaux sur ce qui suit:

- a) l'eau et l'adaptation aux changements climatiques, afin de définir des orientations sur ce thème en vue de leur éventuelle adoption à la cinquième réunion des Parties; et b) le transfert de l'expérience acquise par l'Union européenne (UE) dans le cadre de la Directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, aux pays non membres de l'UE. À cette fin, la Réunion des Parties a décidé de transformer l'Équipe spéciale sur les inondations en Équipe spéciale de l'eau et du climat (voir la troisième partie du présent rapport: ECE/MP.WAT/19/Add.2).

### **B. Paiement des services rendus par les écosystèmes**

29. M<sup>me</sup> Vermont a présenté les travaux préparatoires qui avaient conduit à l'élaboration du projet de règles relatives au paiement des services rendus par les écosystèmes dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau (ECE/MP.WAT/2006/5), en particulier le Séminaire sur le rôle des écosystèmes dans l'approvisionnement en eau (Genève, 13 et 14 décembre 2004) et le Séminaire sur les services écologiques et le financement de la protection et de l'utilisation durable des écosystèmes (Genève, 10 et 11 octobre 2005), ainsi que les deux brochures renfermant les recommandations de ces deux séminaires (la brochure sur l'eau et la nature: protection des écosystèmes aquatiques aux fins du développement durable<sup>4</sup> et celle sur la nature et l'eau: financement novateur pour la protection de l'environnement<sup>5</sup>).

---

<sup>4</sup> Voir [http://www.unece.org/env/water/meetings/ecosystem/Brochure\\_final.pdf](http://www.unece.org/env/water/meetings/ecosystem/Brochure_final.pdf).

<sup>5</sup> Voir [http://www.unece.org/env/water/meetings/payment\\_ecosystems/brochure.pdf](http://www.unece.org/env/water/meetings/payment_ecosystems/brochure.pdf).

30. La Réunion des Parties:

a) A décidé de rebaptiser les «Règles relatives au paiement des services rendus par les écosystèmes dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau» figurant dans le document ECE/MP.WAT/2006/5, pour les appeler comme suit: «Recommandations relatives au paiement des services rendus par les écosystèmes dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau»;

b) A adopté les Recommandations relatives au paiement des services rendus par les écosystèmes dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau;

c) A remercié l'Office fédéral suisse de l'environnement du rôle de premier plan qu'il avait joué dans l'élaboration de ces recommandations, ainsi que de ses contributions financières;

d) A exprimé sa reconnaissance aux représentants de l'Office fédéral suisse de l'environnement, aux experts désignés par l'Allemagne, la Finlande, la Hongrie, l'Italie et les Pays-Bas, aux représentants du secrétariat du Comité du bois de la CEE, au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à la FAO, au secrétariat de la Convention de Ramsar, à l'UICN, au Groupe de liaison de la CMPFE, au CAREC, au Fonds mondial pour la nature et au secrétariat de la Convention pour leurs travaux de fond;

e) A invité les organisations et organismes compétents, dont le Comité du bois de la CEE, le PNUE, la FAO, l'OCDE, le secrétariat de la Convention de Ramsar, la CMPFE, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Conseil de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, les centres régionaux pour l'environnement, l'UICN, le Fonds mondial pour la nature et d'autres ONG à considérer les Recommandations comme un outil pour l'exécution des éléments correspondants de leur programme de travail;

f) A estimé que l'adoption des Recommandations constituait une première étape et est convenue que les travaux futurs devraient porter sur leur mise en œuvre effective et sur l'évaluation de leur applicabilité et de leur efficacité;

g) A décidé de dresser à sa cinquième réunion un premier bilan de l'application de ces Recommandations et, au besoin, de les actualiser à la lumière de l'expérience acquise;

h) A prié le secrétariat d'assurer un tirage et une distribution aussi larges que possible du document correspondant<sup>6</sup>.

31. Lors du débat sur les travaux futurs, la Géorgie s'est déclarée intéressée par l'organisation d'un atelier régional pour le Caucase concernant l'application des Recommandations. Le Kirghizistan, la République de Moldova et l'Ukraine ont exprimé leur intérêt pour l'élaboration de projets pilotes.

---

<sup>6</sup> Les Recommandations ont été publiées sous la cote ECE/MP.WAT/22.

### **C. Synergies entre la Convention sur l'eau et la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne**

32. Une représentante de la Pologne a exposé les résultats de l'atelier sur la gestion des eaux transfrontières à la frontière nord-est de l'Union européenne: les rôles complémentaires de la Directive-cadre sur l'eau de l'UE et de la Convention sur l'eau de la CEE (Debe, Pologne, 18 et 19 octobre 2005). Cet atelier avait été organisé par le Gouvernement polonais en coopération avec la Commission européenne (voir MP.WAT/SEM.6/2005/2). Elle a également fait état des activités de suivi prévues pour la période 2007-2009.

33. Un représentant de l'Italie a présenté les résultats de l'atelier sur la gestion des eaux transfrontières en Europe du Sud-Est: les rôles complémentaires de la Directive-cadre sur l'eau de l'UE et de la Convention sur l'eau de la CEE (Belgrade, 2 et 3 mars 2006; MP.WAT/SEM.6/2006/2). Il a également mentionné quelques idées pour les activités de suivi à mener sur la période 2007-2009 et a préconisé un dialogue avec les pays de la région pour recenser les besoins spécifiques. Au cours du débat qui a suivi, le représentant de la Grèce a précisé qu'aucun représentant officiel de son pays n'avait participé à l'atelier et il a émis des réserves quant aux conclusions et recommandations formulées dans le rapport de ce dernier.

34. La Réunion des Parties:

a) A pris note des résultats des deux ateliers sur la gestion des eaux transfrontières et sur les rôles complémentaires de la Directive-cadre sur l'eau de l'UE et de la Convention;

b) A modifié le document ECE/MP.WAT/SEM.6/2006/2 (publié en anglais seulement) comme suit:

i) La Grèce a été retirée de la liste des participants et le Partenariat mondial pour l'eau en Méditerranée y a été ajouté;

ii) Le paragraphe 8 a été modifié comme suit: «The negotiations on a new agreement for transboundary river management between Romania and Serbia to replace the 1955 agreement between Romania and Yugoslavia should start and the new agreement should be signed»;

c) A pris note des réserves exprimées par le Gouvernement grec au sujet des conclusions et recommandations figurant dans le document ECE/MP.WAT/SEM.6/2006/2;

d) A remercié l'Italie, la Pologne et la Commission européenne pour le rôle de premier plan qu'elles avaient joué dans le cadre de ces activités.

35. La Réunion des Parties a une nouvelle fois mis l'accent sur les synergies entre la Convention et la Directive-cadre sur l'eau de l'UE et sur leurs rôles complémentaires dans le cadre de la gestion intégrée des eaux transfrontières en Europe. Elle a souligné l'importance de l'échange de données d'expérience entre ces instruments et entre les pays membres de l'UE et les pays non membres pour la promotion de l'harmonisation et d'une application conjointe. Elle a donc décidé de poursuivre ses travaux dans ce domaine au cours de la période 2007-2009 (voir la troisième partie du présent rapport: ECE/MP.WAT/19/Add.2). Plusieurs partenaires

(notamment les centres régionaux pour l'environnement, le Partenariat mondial pour l'eau et le RIOB) ont indiqué qu'ils souhaiteraient coopérer à ces travaux.

#### **D. Initiative de l'Union européenne pour l'eau**

36. Un représentant de la Commission européenne a présenté l'Initiative de l'UE pour l'eau, qui avait été lancée par l'Union européenne lors du Sommet mondial pour le développement durable afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau, en particulier les cibles 9 et 10 de l'objectif 7, et des objectifs d'assainissement fixés à l'occasion du Sommet mondial. Il a rendu compte des progrès réalisés dans le cadre de l'élément concernant l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale (EOCAC) qui s'articulait sur deux piliers: a) le renforcement des capacités dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, y compris le financement des infrastructures liées à l'eau; et b) la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau, y compris les questions relatives à la gestion des cours d'eau transfrontières et aux mers régionales. Il a également donné un aperçu des dialogues sur les politiques nationales – principal mécanisme de mise en œuvre du programme de travail de l'élément EOCAC de l'Initiative pour l'eau – et a indiqué en quoi le secrétariat de la CEE pouvait contribuer à faciliter le développement de dialogues sur la gestion intégrée des ressources en eau (voir ECE/MP.WAT/2006/6).

37. M. Bo Libert, Conseiller régional de la CEE pour l'environnement, a fait part des progrès réalisés dans la mise en place d'un dialogue sur la politique nationale en République de Moldova, où un groupe de coordination national et un forum multipartite avaient été constitués. Il a également mentionné les premières mesures prises en Arménie pour instaurer un deuxième dialogue sur la politique nationale et précisé qu'il était prévu de présenter les résultats de ces activités à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007). Il a souligné l'importance de la coordination avec d'autres acteurs présents dans les pays.

38. La Réunion des Parties:

a) A pris note des résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative de l'UE pour l'eau et de l'organisation de dialogues sur les politiques nationales en Arménie et en République de Moldova;

b) A décidé d'inclure un élément relatif à l'Initiative de l'UE pour l'eau et aux dialogues sur les politiques nationales dans son programme de travail pour 2007-2009 (voir la troisième partie du présent rapport: ECE/MP.WAT/19/Add.2) et a demandé aux Parties et aux autres partenaires de veiller à ce que les ressources nécessaires soient mobilisées à l'appui de cette activité jusqu'en 2009 et au-delà;

c) A encouragé la République de Moldova à poursuivre, l'Arménie à lancer et le Tadjikistan et l'Ukraine à préparer des dialogues sur les politiques nationales dans le cadre de l'Initiative de l'UE pour l'eau;

d) A invité les Parties qui sont des États membres de l'UE à apporter leurs concours au secrétariat dans l'instauration de dialogues sur les politiques nationales, notamment en désignant des experts nationaux pour les aspects juridiques, institutionnels et économiques de la création et

du fonctionnement des organes de gestion des bassins hydrographiques et la participation à des missions par pays;

e) A invité les pays et organismes donateurs à adapter, dans la mesure du possible, les programmes d'assistance existants aux besoins recensés dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales en Arménie, en République de Moldova et dans d'autres pays de l'EOCAC;

f) A invité les pays et organismes donateurs à lancer de nouveaux programmes d'assistance pour appuyer l'exécution de programmes d'action à l'échelle nationale.

## **E. Eau et accidents industriels**

### ***Rapport intérimaire du Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels***

39. M. Peter Kovacs (Hongrie), Coprésident du Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, a informé les participants des progrès accomplis par le Groupe. Parmi les principaux résultats obtenus, il a mentionné un rapport sur la suite donnée aux conclusions et recommandations du Séminaire sur la prévention des accidents chimiques et la limitation de leurs effets sur les eaux transfrontières en Europe centrale et occidentale (Séminaire de Hambourg), ainsi que des lignes directrices et des règles de bonnes pratiques en matière de sûreté des conduites. Il a également fait part des difficultés rencontrées par le Groupe et a présenté le projet de plan de travail (ECE/CP.TEIA/2006/9 – ECE/MP.WAT/2006/7).

40. Au nom de M<sup>me</sup> Giuliana Gasparrini, Présidente de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, M. Massimo Cozzone (Italie) a rendu compte des conclusions et décisions de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à cette Convention (Rome, 13-15 novembre 2006). Il a souligné l'importance des résultats obtenus grâce aux efforts conjoints déployés dans le cadre des deux Conventions, et s'est dit préoccupé par le fait que la participation au Groupe mixte d'experts, en particulier celle du secteur de l'eau, était insuffisante, ainsi que par le faible montant des ressources financières dont disposait le Groupe pour mener son action.

41. La Réunion des Parties a remercié le Groupe mixte d'experts pour les travaux qu'il avait accomplis. Elle a ensuite approuvé le rapport intérimaire et a adopté le futur programme de travail du Groupe figurant dans le document ECE/CP.TEIA/2006/9–ECE/MP.WAT/2006/7.

### ***Mise en œuvre des conclusions et recommandations du Séminaire sur la prévention des accidents chimiques et la limitation de leurs effets sur les eaux transfrontières***

42. M. Kovacs a présenté les résultats de l'examen de la mise en œuvre des recommandations de Hambourg en Europe centrale et occidentale, soulignant qu'il avait été difficile d'obtenir des réponses au questionnaire.

43. La Réunion des Parties a approuvé le rapport sur la mise en œuvre des conclusions et recommandations du Séminaire sur la prévention des accidents chimiques et la limitation de leurs effets sur les eaux transfrontières (ECE/CP.TEIA/2006/10–ECE/MP.WAT/2006/9).

***Lignes directrices et règles de bonnes pratiques en matière de sûreté des conduites***

44. M. Kovacs a donné des informations sur le processus de rédaction des lignes directrices concernant les questions de sûreté, qui avait consisté à constituer un groupe de coordination possédant une expérience des conduites et à organiser deux ateliers. Le premier, organisé par l'Allemagne (Berlin, 8 et 9 juin 2005; CP.TEIA/2005/3–MP.WAT/WG.1/2005/3), portait sur l'échange d'informations concernant les cadres juridiques en vigueur et les techniques recommandables pour prévenir, limiter et réduire les conséquences des dysfonctionnements et des accidents de pipelines pour les milieux terrestre et aquatique, y compris les eaux transfrontières. Le second, organisé par les Pays-Bas (La Haye, 8 et 9 mars 2006; ECE/CP.TEIA/SEM.1/2006/2–ECE/MP.WAT/SEM.7/2006/2), avait pour principal objectif d'échanger des informations sur les faits nouveaux relevés sur le plan national et international dans le domaine de la sûreté des gazoducs. Il portait essentiellement sur l'évaluation des risques, l'aménagement du territoire et la politique de l'information. Les deux ateliers avaient offert un cadre à des échanges de vues et à de vastes consultations sur les Lignes directrices, auxquels les pays membres de la CEE et des représentants du secteur privé, en particulier des exploitants de pipelines, avaient pris part.

45. La Réunion des Parties a remercié le groupe de coordination et le Groupe mixte d'experts pour l'élaboration des Lignes directrices et règles de bonnes pratiques en matière de sûreté des conduites et les a approuvées (ECE/CP.TEIA/2006/11 – ECE/MP.WAT/2006/8). Elle a invité les Parties à la Convention et les non-Parties à les appliquer.

***Protocole sur la responsabilité civile***

46. Une représentante de la Hongrie s'est dite préoccupée par le faible nombre de ratifications du Protocole sur la responsabilité civile qui, trois ans après son adoption, n'avait été ratifié que par la Hongrie. Elle a suggéré d'inscrire dans le futur programme de travail une activité prévoyant d'examiner les progrès réalisés dans la ratification par les Signataires et par d'autres pays, de recenser les obstacles et de proposer des solutions.

47. M. Cozzone a exposé la position de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels. La Conférence avait proposé d'organiser une consultation qui serait conjointement préparée par les bureaux des deux Conventions. Donnant suite à cette proposition, la Réunion des Parties a chargé son Bureau de décider, en coopération avec le Bureau de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, de la date, du lieu et de la forme que prendrait l'atelier sur le thème «Eaux transfrontières, pollution accidentelle et responsabilité civile à l'échelle transfrontière: défis et perspectives». Cet atelier se tiendrait à l'invitation de la Hongrie et aurait principalement pour objectif un échange d'informations sur les faits les plus récents concernant des questions cruciales liées à l'environnement et à la pollution des eaux à l'échelle transfrontière et les problèmes correspondants de responsabilité civile dans la région de la CEE. Il permettrait également d'analyser les obstacles à la ratification du Protocole sur la responsabilité civile et de proposer de nouvelles mesures.

48. La Réunion des Parties s'est dite consciente de la nécessité d'examiner les difficultés rencontrées dans le cadre du Protocole et a estimé qu'il importait de se conformer aux décisions adoptées lors de la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

(Kiev, 2003), y compris l'engagement de faire rapport à la Conférence ministérielle suivante, prévue à Belgrade en 2007, sur les mesures qui auraient été mises en œuvre pour ratifier le Protocole. Elle a instamment prié les deux bureaux de prendre toutes les dispositions voulues dès que possible en vue d'apporter une contribution à la Conférence ministérielle de Belgrade.

#### **F. Assistance technique et projets d'application**

49. M. Libert a fait part des progrès et des résultats obtenus dans le cadre de l'assistance technique et des projets d'application de la CEE concernant: la sûreté des barrages en Asie centrale; la création, par le Kazakhstan et le Kirghizistan, d'une commission de bassin pour les fleuves Chu et Talas; la promotion de la coopération sur le Dniestr; la mise en place d'une base régionale d'informations sur l'eau en Asie centrale (CAREWIB); la mise en œuvre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) au Kirghizistan et au Kazakhstan; et un projet visant à appuyer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières en Europe du Sud-Est (voir ECE/MP.WAT/2006/10).

50. Plusieurs délégations ont mentionné le dynamisme des projets d'assistance technique qui, malgré la modicité des ressources dont ils disposaient, avaient pu jouer un rôle déterminant en suscitant un soutien politique et en jetant les bases d'une solide coopération.

51. La Réunion des Parties:

a) A pris note du rapport avec satisfaction, a souligné l'utilité de l'assistance technique et des projets d'application à l'appui de la Convention dans les pays en transition et a félicité le Conseiller régional de la CEE pour l'environnement pour le travail qu'il avait accompli;

b) A exprimé ses remerciements aux Parties et aux autres partenaires qui avaient parrainé les activités opérationnelles de la CEE à l'appui de l'application de la Convention, et a invité les autres Parties et partenaires à verser également des fonds pour appuyer ces activités.

#### **G. Projet destiné à améliorer les capacités de coopération dans le domaine de l'eau**

52. Le Secrétaire de la Convention a présenté les résultats des trois premiers ateliers organisés dans le cadre du projet destiné à améliorer les capacités de coopération dans le domaine de l'eau dans les pays de l'EOCAC ainsi que leurs conclusions et recommandations qui figuraient dans le document ECE/MP.WAT/2006/11.

53. La Réunion des Parties:

a) A reconnu l'utilité du projet destiné à améliorer les capacités de coopération dans le domaine de l'eau concernant: le renforcement de la gestion des eaux transfrontières dans les pays de l'EOCAC, la promotion des produits de la Convention, l'évaluation de leur utilité et le recensement des lacunes et des besoins dont il faudrait tenir compte dans les travaux à entreprendre dans le cadre de la Convention;

b) A approuvé les résultats des trois ateliers organisés au titre du projet et a exprimé ses remerciements au secrétariat pour le rôle de premier plan qu'il avait joué dans le cadre de cette activité;

c) Est convenue de poursuivre l'exécution du projet au titre de son programme de travail pour 2007-2009;

d) A invité les Parties, non-Parties, organisations internationales et autres partenaires concernés à coopérer avec le secrétariat à la préparation des futurs ateliers prévus au titre du projet.

#### **H. Conférence internationale sur la gestion durable des eaux transfrontières en Europe**

54. Une représentante de la Pologne a fait part des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur la gestion durable des eaux transfrontières en Europe, prévue en Pologne en 2007. Elle a expliqué que ces préparatifs se trouvaient à un stade encore peu avancé en raison de la mise en place d'une nouvelle agence de l'eau en Pologne. C'était pour cette raison que la Conférence serait organisée au cours du second semestre 2007, lorsque des ressources seraient disponibles.

### **VII. SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DES EAUX TRANSFRONTIÈRES**

55. M<sup>me</sup> Lea Kauppi (Finlande), Présidente du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, a rendu compte des progrès réalisés par le Groupe dans la mise en œuvre de son programme de travail pour 2004-2006 (voir ECE/MP.WAT/2006/2) et a présenté le projet de programme de travail pour 2007-2009 (ECE/MP.WAT/2006/3). Après une présentation de caractère général, le débat a principalement porté sur les activités spécifiques ci-après élaborées dans ce contexte.

#### **A. Stratégies de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières**

56. La Présidente a présenté les Stratégies de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières (ECE/MP.WAT/2006/12) élaborées par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation qui avait mis à profit l'expérience tirée de l'application de directives antérieures concernant les cours d'eau (MP.WAT/2000/10), les lacs (MP.WAT/2003/10) et les eaux souterraines (MP.WAT/2000/9), publiées dans le cadre de la Convention. Les Stratégies prenaient en compte les enseignements dégagés de projets pilotes exécutés principalement en Europe centrale et dans les pays de l'EOCAC. Elles ont été publiées en anglais et en russe (ECE/MP.WAT/20).

57. La Présidente a remercié l'UNESCO qui avait diffusé les directives sur la surveillance et l'évaluation des eaux souterraines transfrontières en espagnol et en portugais.

58. La Réunion des Parties:

a) A adopté les Stratégies de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières;

b) A invité les Parties et les non-Parties à la Convention à appliquer ces Stratégies dans le cadre de la coopération en matière de gestion des eaux transfrontières et, le cas échéant, au niveau national;

c) A prié le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, avec l'assistance du Centre international d'évaluation de l'eau, de promouvoir l'application des Stratégies, notamment par la conception d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation;

d) A décidé d'évaluer, à sa sixième réunion, la nécessité d'actualiser les Stratégies en fonction de l'expérience fournie par leur application.

### **B. Directives techniques pour la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières**

59. Un représentant du Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC) a présenté l'inventaire des directives techniques sur la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières (ECE/MP.WAT/2006/13), y compris sa version en ligne. Il a souligné que l'inventaire devait être considéré comme un document évolutif et que son utilité dépendrait des mises à jour et informations communiquées par les Parties et non-Parties.

60. La Réunion des Parties:

a) A pris note de l'inventaire des directives techniques et de sa version en ligne;

b) A confié à l'IWAC la tâche de tenir à jour l'inventaire, y compris les directives établies en russe;

c) A invité les Parties, les non-Parties, les organisations internationales et d'autres partenaires à informer l'IWAC de l'existence de directives supplémentaires à inclure dans l'inventaire.

### **C. Centre international d'évaluation de l'eau**

61. Un représentant de l'IWAC a présenté un rapport intérimaire sur les activités menées depuis 2000 ainsi que sur la future stratégie et l'orientation des travaux du Centre (ECE/MP.WAT/2006/14). Il a mis en lumière les atouts de l'IWAC, en particulier le fait qu'il offrait un cadre propice à la coordination, à la mise en réseau et à l'élaboration de nouveaux concepts et qu'il apportait un soutien important à la mise en œuvre de la Convention, en particulier dans le cadre de projets pilotes. Il a également souligné la vulnérabilité de l'IWAC, qui était due à sa dépendance à l'égard du pays hôte et aux faibles dimensions du réseau.

62. Un représentant de la Slovaquie a informé la Réunion de l'offre de son pays d'héberger l'IWAC à partir de 2008 dans les locaux de l'Institut slovaque d'hydrométéorologie et de le doter des ressources humaines et financières nécessaires à son fonctionnement. Il a évoqué les priorités de l'IWAC pour l'exercice biennal suivant, en particulier au sujet des projets pilotes. Il a fait savoir qu'il était prévu de consacrer l'année de transition 2007 au transfert de l'IWAC des Pays-Bas vers ses nouveaux locaux et à la tâche consistant à mieux définir son plan de travail et son mandat, en étroite coopération avec le secrétariat, le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation et les Pays-Bas.

63. La Réunion des Parties:

- a) A remercié le Gouvernement néerlandais de l'appui qu'il avait apporté à l'IWAC depuis sa création;
- b) A remercié le Gouvernement slovaque pour l'offre qu'il avait faite d'héberger l'IWAC à partir de 2008 dans les locaux de l'Institut slovaque d'hydrométéorologie et de le doter des ressources humaines et financières nécessaires à son fonctionnement;
- c) A confié aux Pays-Bas et à la Slovaquie le soin de prendre toutes les dispositions voulues pour assurer dans de bonnes conditions le transfert de l'IWAC à la Slovaquie;
- d) A demandé à l'Institut slovaque d'hydrométéorologie, agissant en consultation avec le Groupe de coordinations de l'IWAC, d'élaborer un plan révisé des activités du Centre, comprenant notamment une évaluation des ressources humaines et financières;
- e) A invité les Parties à verser des contributions volontaires en faveur des activités de l'IWAC;
- f) A prié le Bureau de superviser la mise en œuvre du plan d'activités révisé.

**D. Programme pilote sur la surveillance et l'évaluation**

64. Un représentant de la Slovaquie a rendu compte de l'état d'avancement des projets pilotes sur les cours d'eau et les eaux souterraines transfrontières, y compris des recommandations concernant les futurs projets. Il a présenté les activités proposées au titre du plan de travail pour 2007-2009, figurant dans le document ECE/MP.WAT/2006/15.

65. La Présidente du Groupe de travail a rendu compte de l'état d'avancement des projets pilotes sur les lacs transfrontières, des enseignements à retenir et des activités proposées au titre du plan de travail pour 2007-2009 (voir ECE/MP.WAT/2006/15).

66. La Réunion des Parties:

- a) A approuvé les recommandations concernant les futurs projets pilotes sur la surveillance et l'évaluation figurant dans le document ECE/MP.WAT/2006/15;
- b) A demandé au Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation et à l'IWAC de prendre en compte l'analyse et les recommandations présentées dans le document ECE/MP.WAT/2006/15 lors de la conception et de la mise en œuvre des nouveaux projets pilotes.

**E. Évaluation de l'état des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines transfrontières dans la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe**

67. La Présidente du Groupe de travail a présenté une évaluation de la situation des eaux transfrontières dans la région de la CEE (ECE/MP.WAT/2006/16). Elle a expliqué le processus mis en place, sous la conduite de l'Institut finlandais de l'environnement, pour préparer cette

évaluation et souligné l'importance cruciale de cette dernière qui permettait de faire le point de la mise en œuvre et de l'efficacité de la Convention dans la région. Le rapport d'évaluation, approuvé par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation à sa dernière réunion, serait étoffé et présenté à la Conférence ministérielle de Belgrade en octobre 2007.

68. M. Rainer Enderlein, consultant de la CEE, a présenté les conclusions de l'évaluation (ECE/MP.WAT/2006/16/Add.1 à Add.6), en particulier les résultats de l'évaluation préliminaire des eaux de surface dans la sous-région de l'EOCAC. Il a rendu compte de l'état d'avancement de deux chapitres supplémentaires du rapport d'évaluation consacrés aux eaux souterraines transfrontières en Europe du Sud-Est ainsi que dans le Caucase et en Asie centrale.

69. Une représentante de l'Agence européenne pour l'environnement a exposé le contexte de l'élaboration, par l'AEE, du «Rapport de Belgrade» sur l'état de l'environnement dans la région paneuropéenne, et fait état des progrès réalisés en la matière. Elle a présenté le chapitre consacré à l'eau et a mentionné certaines des conclusions qui seraient sans doute formulées dans le rapport.

70. L'importance de la coordination ainsi que du renforcement des messages politiques énoncés dans le rapport de l'AEE et dans l'évaluation de la CEE a été soulignée.

71. La Réunion des Parties:

a) A pris note du projet d'évaluation présenté dans les documents ECE/MP.WAT/2006/16 et ECE/MP.WAT/2006/16/Add.1 à Add.6;

b) A remercié le Gouvernement finlandais pour le rôle de premier plan qu'il avait joué dans l'élaboration du projet d'évaluation et pour sa contribution financière;

c) S'est félicitée des travaux de fond réalisés par les représentants de l'Institut finlandais de l'environnement, par les experts désignés des pays suivants: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan et Ukraine, ainsi que par le secrétariat de la Convention;

d) Est convenue d'un programme de travail et d'un calendrier précis pour l'élaboration de l'évaluation dans la perspective de la Conférence ministérielle de Belgrade, y compris des délais pour la présentation: a) d'observations sur l'inventaire des cours d'eau et des lacs transfrontières; b) d'amendements et d'ajouts à l'évaluation préliminaire des cours d'eau et des lacs transfrontières (ECE/MP.WAT/2006/16 et ECE/MP.WAT/2006/16/Add.1 à Add.6); et c) des données manquantes des pays membres de l'UE et des autres pays sur les cours d'eau et les lacs transfrontières qui n'avaient pas encore été pris en compte, et sur les eaux souterraines transfrontières dans le Caucase, en Asie centrale et en Europe du Sud-Est;

e) A prié le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de prendre les dispositions nécessaires à l'élaboration du rapport d'évaluation sur l'état des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières. Ce rapport devrait comporter un résumé à présenter à la Conférence ministérielle de Belgrade, ainsi qu'un message politique clair, axé sur l'action, soulignant la nécessité d'intégrer la question de la gestion de l'eau dans le développement de secteurs connexes, tels que l'agriculture, l'énergie et l'industrie. Il faudrait, entre autres, désigner

un groupe d'experts, et organiser des ateliers sous-régionaux pour achever le rapport d'évaluation. La Réunion des Parties a également demandé au Groupe de travail de préparer une contribution sur l'évaluation pour le rapport de Belgrade de l'AEE;

f) A décidé que le deuxième rapport d'évaluation devrait être publié soit à l'occasion de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», soit lors de la sixième Réunion des Parties, et a chargé le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'établir. Le Groupe de travail informerait les Parties, à leur cinquième réunion, en 2009, des progrès réalisés à cet égard.

#### **F. Base de données sur les eaux transfrontières dans la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe**

72. M. Enderlein a exposé le contexte et les arguments en faveur de la création d'une base de données sur les eaux transfrontières dans la région de la CEE, de même que son champ d'application et son utilisation possibles, en se fondant sur les échanges de vues intervenus au sein du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation et sur des consultations menées avec les Parties et les non-Parties par le biais d'un questionnaire (voir ECE/MP.WAT/2006/17).

73. Un représentant de l'AEE a fourni des informations sur l'organisation, la structure et le catalogue des données stockées dans le Système européen d'information sur l'eau (WISE), base de données coordonnée sur laquelle s'appuyait le rapport de Belgrade de l'AEE.

74. La Réunion des Parties a débattu des avantages et des inconvénients de la création de la base de données et a souligné la nécessité d'éviter les chevauchements d'activités, concernant en particulier la présentation des rapports. L'idée de créer une base de métadonnées semblait donc la meilleure voie à suivre.

75. La Réunion des Parties:

a) A pris note du document ECE/MP.WAT/2006/17 et a salué les travaux réalisés par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sous la conduite de l'Institut finlandais de l'environnement;

b) A décidé d'établir, selon une approche modulaire et progressive, une base de métadonnées sur les eaux transfrontières dans la région de la CEE, qui serait reliée aux bases de données des Parties, des organismes communs et des organisations internationales concernées s'occupant de la gestion des eaux transfrontières;

c) A chargé le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de superviser la mise en place de la base de métadonnées et de prendre l'initiative en élaborant et en alimentant la partie de cette base de données concernant les deux domaines suivants: a) la protection des ressources en eaux de surface contre la pollution et la surexploitation; et b) la protection des eaux souterraines contre la pollution et la surexploitation;

d) A invité la Présidente du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que les équipes spéciales et les groupes d'experts concernés, à contribuer à la conception de la base de métadonnées sur des questions comme la pollution accidentelle, la gestion des crues et la protection des écosystèmes liés à l'eau, et sur toute autre question qui

pourrait également être prise en compte dans la base de données après 2009 (par exemple, aspects économiques et sociaux, plans de gestion des bassins hydrographiques);

e) A invité la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé à donner son avis au Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur la structure de la base de métadonnées et sur le stockage d'informations sur l'eau et la santé qui sont en rapport avec les questions relatives à la gestion de l'eau visées par l'article 6 du Protocole et qui pourraient également être intégrées dans la base de données après 2009;

f) A invité la Présidente du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation à informer les Parties à leur cinquième réunion des progrès réalisés en la matière et des mesures à prendre après 2009.

### **VIII. EAU ET SANTÉ HUMAINE**

76. M. Roger Aertgeerts, Cosecrétaire du Protocole sur l'eau et la santé (Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS), a présenté les activités de l'OMS pour l'Europe dans le cadre du programme sur l'eau et l'assainissement, et en particulier du Programme spécial sur la santé et l'environnement.

77. M. Thomas Kistemann (Allemagne), Vice-Président du Groupe de travail de l'eau et de la santé, a rendu compte des préparatifs de la première réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé, qui devait se tenir du 17 au 19 janvier 2007 à Genève. Il a présenté le programme préliminaire de travail prévu au titre du Protocole et a signalé les domaines dans lesquels la coopération entre ce dernier et la Convention pouvait être développée.

78. La Réunion des Parties:

a) A demandé aux Signataires du Protocole sur l'eau et la santé qui ne l'avaient pas encore ratifié d'accélérer le processus de ratification, et a exhorté les autres pays à le ratifier également;

b) A reconnu l'importance de la coopération avec la Réunion des Parties au Protocole et a décidé d'inclure dans son plan de travail pour 2007-2009 des activités conjointes portant sur la fixation d'objectifs pour les questions liées à l'environnement et à la gestion de l'eau, à savoir des objectifs relevant des alinéas *f* à *n* du paragraphe 2 de l'article 6 du Protocole, et sur l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs.

### **IX. CONSEIL JURIDIQUE**

79. M. Attila Tanzi, Président du Conseil juridique, a rendu compte des activités entreprises au titre du plan de travail pour 2004-2006 (ECE/MP.WAT/2006/2) et a présenté les activités prévues pour 2007-2009 (voir ECE/MP.WAT/2006/3).

80. La Réunion des Parties a félicité le Conseil juridique pour le travail qu'il avait accompli et a sollicité son assistance pour régler les questions juridiques qui pourraient se poser dans le cadre du programme de travail pour 2007-2009.

81. La Réunion des Parties a également demandé aux Parties, non-Parties, organisations internationales et autres partenaires de contribuer activement aux futurs travaux du Conseil juridique.

## **X. PARTENARIATS ET COOPÉRATION**

### **A. ONU-Eau et Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau**

82. Le secrétariat a fait part à la Réunion de la contribution de la CEE aux activités d'ONU-Eau, en particulier à la deuxième édition du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau.

83. Un représentant de l'UNESCO a présenté les conclusions de la deuxième édition du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, «L'eau, une responsabilité partagée». Il a transmis les remerciements de l'UNESCO pour la contribution apportée au rapport par la Convention et a indiqué que l'UNESCO entendait continuer à travailler en collaboration avec celle-ci.

84. Les Parties ont félicité le secrétariat pour le travail qu'il avait accompli et ont réaffirmé l'importance de la contribution apportée à l'initiative ONU-Eau ainsi qu'au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau.

85. La Réunion des Parties a chargé le Bureau d'aider le secrétariat à préparer sa contribution à ONU-Eau ainsi qu'au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau.

### **B. Initiative Environnement et sécurité**

86. M. Libert a présenté l'Initiative Environnement et sécurité lancée en 2003 pour mieux faire connaître les risques existants pour l'environnement et la sécurité et pour améliorer la compréhension et la gestion de ces risques. Aux côtés de l'OSCE, du PNUD, du PNUE et du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, la CEE était un partenaire de cette Initiative, menée en association avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. M. Libert a souligné les avantages mutuels de la coopération entre la Convention et l'Initiative (voir ECE/MP.WAT/2006/18).

### **C. Coopération avec les organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, d'autres institutions des Nations Unies et d'autres partenaires**

87. La Réunion des Parties a fait le point de sa coopération avec les organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, d'autres organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, en prenant note des multiples avantages d'un renforcement mutuel des activités et des possibilités offertes en la matière.

88. De nombreux représentants d'organisations internationales et d'ONG se sont accordés à reconnaître l'utilité de la coopération avec la Réunion des Parties et ont réitéré leur intention de collaborer à l'exécution du programme de travail pour 2007-2009.

89. La Réunion des Parties:

- a) A pris note avec satisfaction de la coopération établie avec ses partenaires et a décidé que les activités conjointes devraient être poursuivies;
- b) A remercié ces partenaires du soutien apporté jusque-là et les a invités à continuer de coopérer activement aux travaux menés dans le cadre de la Convention;
- c) A décidé de rechercher de nouveaux partenaires susceptibles de s'intéresser aux activités prévues dans le plan de travail, notamment des ONG et le secteur privé.

## **XI. PLAN DE TRAVAIL POUR 2007-2009 ET RESSOURCES NÉCESSAIRES À SA MISE EN ŒUVRE**

90. M<sup>me</sup> Vermont, Présidente du groupe spécial du programme de travail, a présenté le projet de programme de travail que le groupe spécial avait adopté sur la base du document ECE/MP.WAT/2006/3.

91. La Réunion des Parties:

- a) A adopté le plan de travail, mis au point par son groupe spécial sur la base des documents de séance pertinents examinés au titre des différents points de l'ordre du jour, et a prié le secrétariat d'en établir la version définitive, y compris le montant estimatif des coûts, avec le concours du Bureau, en excluant les activités n'ayant pas de chef de file ou ne bénéficiant pas d'un appui financier (voir la troisième partie du présent rapport: ECE/MP.WAT/19/Add.2). La Réunion des Parties a estimé que, le cas échéant, des activités supplémentaires pourraient y être intégrées à la demande des groupes de travail et avec l'accord du Bureau;
- b) À cette fin, a prié les Parties et invité les non-Parties, en particulier celles qui souhaitaient recevoir une confirmation, d'adresser au secrétariat avant la fin de 2006 une synthèse des informations sur la possibilité de financer des activités prévues au titre du plan de travail ou de piloter ou copiloter des activités précises;
- c) A remercié les Parties et organisations qui avaient déjà accepté d'être chef de file ou de contribuer à l'exécution du plan de travail en fournissant des ressources en nature ou en versant des contributions au fonds d'affectation spéciale de la Convention;
- d) A invité toutes les Parties et non-Parties à participer aux divers groupes de travail et éléments de programme.

## **XII. DÉCLARATION DE BONN**

92. M<sup>me</sup> Jekel, Présidente du groupe spécial de la déclaration, a présenté le projet de déclaration adopté par le groupe spécial sur la base du projet de texte figurant dans le document ECE/MP.WAT/2006/19.

93. La Réunion des Parties a adopté la Déclaration de Bonn, qui énonçait les principaux objectifs à moyen et à long terme de la Convention (voir la deuxième partie du présent rapport: ECE/MP.WAT/19/Add.1).

### **XIII. ÉLECTION DU BUREAU DE LA CINQUIÈME RÉUNION DES PARTIES**

94. La Réunion a élu son Bureau comme suit:

- a) M<sup>me</sup> Jekel (Allemagne), Présidente;
- b) M<sup>me</sup> Vermont (Suisse), Vice-Présidente et Présidente du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau;
- c) M. Cozzone (Italie), Vice-Président;
- d) M<sup>me</sup> Kauppi (Finlande), Présidente du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation;
- e) M. Nikola Babich (Ukraine), membre du Bureau;
- f) M<sup>me</sup> Adriana Dembowska (Pologne), membre du Bureau;
- g) M<sup>me</sup> Maria Galambos (Hongrie), membre du Bureau;
- h) M. Rafiq Vedyev (Azerbaïdjan), membre du Bureau;
- i) M. Harry Liiv (Estonie), membre du Bureau;
- j) M. Peter Roncak (Slovaquie), en sa qualité de futur directeur de l'IWAC.

95. Les deux membres du Bureau chargés des deux groupes de travail exerceraient leur mandat jusqu'à ce que les groupes de travail élisent officiellement leur propre Bureau.

96. Le Président du Conseil juridique et le Président de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé participeraient aux réunions du Bureau sans droit de vote.

97. La Réunion des Parties a exprimé sa vive gratitude au Président sortant, M. Varela, pour les services qu'il avait rendus durant sa présidence et pour le soutien apporté sans relâche à la Convention. Les Parties ont également remercié les présidents des organes créés en vertu de la Convention, M<sup>me</sup> Vermont, M<sup>me</sup> Kauppi, M. Kadar et M. Tanzi, pour l'excellente qualité de leur travail.

### **XIV. DATE ET LIEU DE LA CINQUIÈME RÉUNION DES PARTIES**

98. La Réunion des Parties a accueilli avec satisfaction l'offre faite par la Suisse d'accueillir la cinquième réunion des Parties en 2009.

**XV. LIGNES DIRECTRICES D'ALMATY SUR LES MOYENS DE  
PROMOUVOIR L'APPLICATION DES PRINCIPES  
DE LA CONVENTION D'AARHUS DANS LES  
INSTANCES INTERNATIONALES**

99. M. Jeremy Wates, Secrétaire de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), a présenté les Lignes directrices d'Almaty sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales. Il a informé les Parties du processus de consultation qui avait été lancé pour évaluer le degré d'application des principes de la Convention d'Aarhus dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement en vigueur, y compris la Convention sur l'eau.

100. La Réunion des Parties a pris note de ces informations et a prié le Bureau d'envoyer une réponse au questionnaire sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

**XVI. ADOPTION DU RAPPORT**

101. Les Parties ont examiné les décisions prises pendant la réunion et ont chargé le secrétariat, en concertation avec le Bureau, d'établir la version définitive du rapport de sa quatrième réunion.

**XVII. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

102. M. Varela, Président sortant de la Réunion des Parties, a remercié tous les participants pour le caractère très fructueux des délibérations. Il a également remercié le secrétariat qui avait préparé la réunion et en avait assuré le service. Il a en particulier exprimé sa gratitude à M. Enderlein, ancien Secrétaire de la Convention, pour le grand dévouement et le professionnalisme dont il avait toujours fait preuve pendant ses années de service. M. Varela a rappelé les succès remportés pendant les dix premières années d'existence de la Convention et a symboliquement transmis cet acquis aux membres du Bureau nouvellement élus.

-----